



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 4 JUIN 2024

En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 10

Le 4 juin 2024, le Conseil d'Administration, légalement convoqué à 18 h 30, s'est réuni à l'Espace Eiffel, sous la Vice-Présidence de Viviane DECERLE

Présents : Mesdames DECERLE, LE BRETON, DIL, MENDES, DESCAMPS, VALLEE et Messieurs BOUBLI, TOUIN, LIGNEUX

Absents excusés : Monsieur LACOUX pouvoir à Madame DECERLE, Madame LE MANACH, Madame VIVIER, Monsieur LEK

Secrétaire de séance : Madame GENEST

| | |
|------|--|
| N°16 | PARTICIPATION AU FONDS SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) |
|------|--|

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu le décret N°95.562 du 6 mai 1995 relatif au fonctionnement des CCAS, modifié par le décret N°2004-1136 du 21 octobre 2004

Considérant, la présentation du dispositif FSL et le bilan des aides accordées aux habitants de Bouffémont en 2023,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne son accord pour que le CCAS participe au financement du FSL à hauteur de 1600€

Dit que cette dépense sera imputée sur le budget 2023 du CCAS

POUR EXTRAIT CONFORME

La vice-présidente du CCAS
Viviane DECERLE

